

Coopérative

Rapport de la Coopérative	36
Rapport annuel de la Coopérative	39
Déléguées et délégués	42
Conseil d'administration	44
Comptes annuels	46
Annexe aux comptes annuels	49
Rapport de l'organe de révision	55

Rapport de la Coopérative

Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative détermine la philosophie et la stratégie du Groupe Mobilière. Il définit également son positionnement auprès du grand public.

Assemblée des délégués

Lors de l'Assemblée ordinaire des délégués 2023, les déléguées et délégués ont approuvé le rapport de gestion, les comptes annuels 2022 et le rapport annuel de la Coopérative. Ils ont également pris acte des états financiers établis selon le référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. Les déléguées et délégués ont en outre décidé de la répartition du bénéfice résultant du bilan et donné décharge au Conseil d'administration.

Informations complémentaires:

[Déléguées et délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

L'Assemblée des délégués a réélu au Conseil d'administration Aymo Brunetti, Gina Domanig, Heinz Herren, Irene Kaufmann, Yvonne Lang Ketterer, Stefan Mäder, Tobias Pfeiffer, Rolf G. Schmid, Nicola Thibaudeau et Anja Wyden Guelpa pour un mandat de trois ans. Roland Egli (Lachen SZ) et Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch (Hinterkappelen) ont été nouvellement élus pour un mandat de trois ans. Urs Berger (Therwil), Markus Hongler (Zurich) et Dora Andres (Schüpfen) ont remis leur mandat. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2023.

Des séances d'information ont par ailleurs été organisées à l'automne dans quatre régions de Suisse à l'intention des déléguées et délégués, afin de favoriser le dialogue en cercle plus restreint. Le résultat, les défis actuels et les initiatives liées au 200^e anniversaire de la Mobilière en 2026 ont été présentés à cette occasion.

Informations complémentaires:

[Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

Conseil d'administration

En 2023, le Conseil d'administration a tenu quatre séances:

Séance de printemps

Lors de sa séance de printemps, le Conseil d'administration a préparé l'Assemblée des délégués et pris acte du rapport d'activités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA ainsi que du rapport du Comité de direction pour l'exercice 2022. En outre, il a procédé à des élections au sein de différents organes.

- Au sein du Comité de gouvernance, Stefan Mäder (Zurich) et Paul Philipp Hug (Meggen) ont été élus suite au départ d'Urs Berger et d'Yvonne Lang Ketterer. Les autres membres ont été confirmés dans leurs fonctions.
- Par ailleurs, le Conseil d'administration a élu au Comité de positionnement Stefan Mäder (Zurich) et Michela Ferrari-Testa (Tesserete) en remplacement d'Urs Berger et de

Dora Andres, qui ont quitté cet organe. Les autres membres ont été réélus pour un nouveau mandat d'un an.

- Daniel Eduard Nerlich a été confirmé dans ses fonctions de membre du Conseil de fondation de la Fondation du Jubilé de la Coopérative.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement. Il a également pris acte de l'état d'avancement de la revue en cours de l'engagement de la Coopérative. De plus, il a approuvé la mise en place, à l'Université de Berne, de la nouvelle chaire dédiée à la climatologie et à la santé publique dans les zones habitées ainsi que la prolongation du partenariat de recherche existant concernant la recherche en climatologie pour la région alpine, avec de nouvelles orientations thématiques.

Lors de l'Assemblée générale de Mobilière Suisse Holding SA qui a suivi sa séance, le Conseil d'administration a exercé les droits attachés à la Mobilière Suisse Société Coopérative en tant qu'actionnaire unique. À cette occasion, Yvonne Lang Ketterer (Wädenswil) a été élue au Conseil d'administration pour un mandat de trois ans. Bruno Dallo, Heinz Herren, Irene Kaufmann, Stefan Mäder et Tobias Pfeiffer ont été réélus pour trois ans. Elgar Fleisch a été réélu pour deux ans.

La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2023. L'Assemblée générale a approuvé les comptes consolidés 2022 du Groupe, de même que les comptes annuels 2022 de Mobilière Suisse Holding SA et l'utilisation de son bénéfice. Enfin, conformément à l'annexe 1 du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, l'Assemblée générale a pris acte du rapport sur la rémunération ainsi que des montants perçus par les membres du Conseil d'administration de la Holding, la CEO et les membres du Comité de direction.

Séance organisée après l'Assemblée des délégués

Lors d'une séance qui s'est tenue après l'Assemblée des délégués, le Conseil d'administration s'est nouvellement constitué.

Séance de septembre

Lors de sa séance d'automne, le Conseil d'administration a été informé par le Comité de direction de l'évolution des affaires au deuxième trimestre ainsi que du résultat semestriel. Il a en outre approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement. De plus, il a décidé de former un cluster de recherche dédié au «Futur de la Suisse» avec l'Université de Fribourg.

Séance de novembre

Lors de sa séance de novembre, le Conseil d'administration s'est penché sur le 200^e anniversaire de la Mobilière qui aura lieu en 2026 ainsi que sur les collections, expositions et partenariats dans le domaine de l'art et de la culture. Il a en outre approuvé le budget des activités de positionnement 2024.

Comité de positionnement

Durant l'année sous revue, le [Comité de positionnement](#) de la Coopérative a tenu quatre séances consacrées au traitement des thèmes de positionnement figurant à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

Informations complémentaires:

[Comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

Comptes annuels

Les comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative présentent un bénéfice de 29,9 MCHF (2022: 27,7 MCHF). Le compte de profits et pertes comprend les produits des participations provenant du dividende de 30,0 MCHF (comme en 2022), les produits d'intérêts de prêts accordés, soit 4,4 MCHF (2022: 2,2 MCHF) et ceux des créances en compte courant, soit 0,5 MCHF (2022: 0,2 MCHF), ainsi que les charges et les impôts, soit 4,7 MCHF (2022: 4,4 MCHF).

La fortune investie se compose principalement de la participation dans Mobilière Suisse Holding SA et du prêt accordé à Mobilière Suisse Société d'assurances SA, d'un montant de 290,0 MCHF. Les actifs circulants se montent à 34,9 MCHF (2022: 28,1 MCHF). Le Fonds d'excédents, qui constitue le principal poste des fonds étrangers, s'élève à 117,8 MCHF (2022: 114,7 MCHF). De ce montant, 18,2 MCHF sont réservés au financement de projets de prévention, 9,2 MCHF à la recherche fondamentale et 22,9 MCHF à d'autres thèmes. Les fonds propres (avant utilisation du bénéfice) s'élèvent à 963,0 MCHF, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (2022: 960,7 MCHF).

Utilisation du bénéfice

La proposition relative à l'utilisation du bénéfice résultant du bilan, d'un montant de 90,0 MCHF, est présentée dans l'annexe aux comptes annuels de la Coopérative. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués, qui se tiendra le 17 mai 2024, de l'approuver. Cette proposition prévoit notamment d'attribuer 22,0 MCHF au Fonds d'excédents, comme l'exercice précédent.

Rapport annuel de la Coopérative

But statutaire

Selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative.

Conformément à la stratégie du propriétaire adoptée par le Conseil d'administration, la Coopérative assure la mise en œuvre de son but statutaire principalement par une participation directe dans Mobilière Suisse Holding SA et accessoirement par le renforcement du positionnement de la Mobilière comme coopérative auprès du public suisse.

Contexte législatif et réglementaire

Durant l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de modification législative ou réglementaire de nature à affecter spécialement la Mobilière Suisse Société Coopérative.

Notre engagement

Grâce à notre base coopérative, nous pouvons faire participer la collectivité au succès de notre entreprise. C'est pourquoi la Mobilière s'engage en faveur de projets économiques, sociaux, culturels et écologiques et promeut la capacité d'innovation des PME et des organisations à but non lucratif (OBNL) suisses. Nous avons la conviction que favoriser l'innovation, la durabilité, la recherche et la créativité donne des impulsions importantes au développement responsable de notre société.

Notre responsabilité envers les membres de notre personnel et la collectivité est une composante essentielle de notre engagement. Adoptée en 2022, notre stratégie de développement durable est un autre élément clé de notre engagement sociétal, qui s'ajoute à nos contributions en faveur de la recherche et de la prévention, des PME, de la jeunesse et de la collectivité. Conformément à cette stratégie, la Mobilière accorde une importance particulière à la prévention ainsi qu'à la résilience de la société, afin de renforcer la capacité de cette dernière à surmonter les défis qui l'attendent.

Financement des investissements

La Mobilière Suisse Société Coopérative dispose d'une solide dotation en fonds propres. Dans les fonds étrangers, le poste le plus important est celui du Fonds d'excédents, qui est mis à contribution, par exemple, pour soutenir des projets de prévention, financer des chaires universitaires et promouvoir l'innovation. Les ressources du Fonds d'excédents sont affectées à hauteur de 42,7% à des thématiques concrètes. En 2023, la Mobilière Suisse Société Coopérative a perçu de sa filiale Mobilière Suisse Holding SA un dividende de 30,0 MCHF.

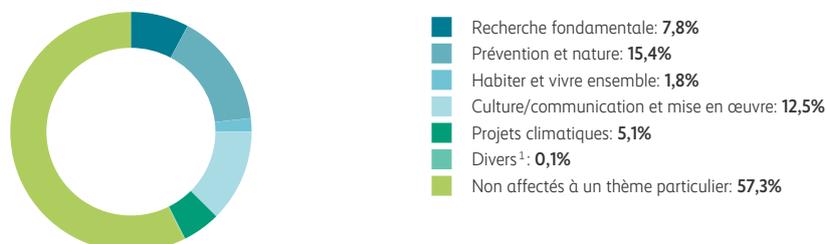
Informations complémentaires:

[Durabilité](#)

La Coopérative s'engage par ailleurs en faveur de thématiques sociales et sociétales.

Fonds d'excédents

État au 31.12.2023



¹ idée coopérative société cooperative, couverture des prêts Covid-19 aux sports de salle (maintien des garanties accordées)

Évaluation des risques

Sauf dispositions contraires inscrites dans la loi, les statuts ou le règlement d'organisation de la Coopérative, la gestion de la Coopérative est déléguée à Mobilière Suisse Holding SA. Ainsi, les décisions stratégiques sur les questions de positionnement appartiennent certes au Conseil d'administration de la Coopérative, mais la conduite et la mise en œuvre opérationnelle des activités qui en découlent sont déléguées à la Holding. Les tâches de conduite du Groupe, en l'occurrence des sociétés chapeautées par la Holding, y compris le positionnement de la Mobilière en tant que groupe d'assurance, sont aussi assumées par la Holding. De plus, la mise en œuvre du système de contrôle interne de la Coopérative est du ressort du Conseil d'administration de la Holding.

La Coopérative est exposée à un risque stratégique, dans la mesure où le Conseil d'administration de la Holding pourrait assurer la gestion des affaires de façon non conforme au but statutaire. Pour parer à cette éventualité, le Conseil d'administration de la Coopérative – auquel il appartient d'exercer les droits d'actionnaire de la Coopérative lors de l'Assemblée générale de la Holding – doit choisir les membres du Conseil d'administration de la Holding avec toute la diligence requise, leur donner les instructions nécessaires et remplir ses obligations de contrôle et de surveillance. Afin de préparer ses décisions d'élection, le Conseil d'administration de la Coopérative est assisté par le Comité de gouvernance. La Coopérative est également exposée à un risque de marché, autrement dit de perte de valeur de sa participation dans la Holding, et à un risque de crédit lié à son prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA. C'est pourquoi le Conseil d'administration de la Coopérative est régulièrement informé de la marche des affaires du groupe d'assurance.

Il vérifie en outre, lors de l'approbation des comptes consolidés de la Holding, que les sociétaires, en leur qualité de preneuses et preneurs d'assurance de Mobilière Suisse Société d'assurances SA, bénéficient d'une participation appropriée au résultat.

Enfin, la Coopérative est exposée à des risques stratégiques et de réputation découlant de son positionnement auprès du public suisse. Pour se prémunir contre ces risques, le Comité de positionnement effectue une analyse approfondie des thématiques de positionnement retenues, prépare en conséquence les décisions stratégiques de fond du Conseil d'administration et surveille la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées. Le Comité de positionnement et le Conseil d'administration de la Coopérative sont informés des activités de positionnement par la voie de rapports semestriels.

Changements dans la conduite

La gestion de la Coopérative tout comme les tâches de conduite du Groupe étant déléguées à Mobilière Suisse Holding SA, il n'existe, au niveau de la Coopérative, ni comité de direction ni cadres exerçant une fonction dirigeante ou collaboratrices et collaborateurs. Le 12 mai 2023, Roland Egli (Lachen) et Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch (Hinterkappelen) ont été nouvellement élus au Conseil d'administration. Par ailleurs, Urs Berger (Therwil), président de longue date du Conseil d'administration, ainsi que Dora Andres (Schüpfen) et Markus Hongler (Zurich), membres, ont remis leur mandat.

Activités de recherche et développement

Le savoir est essentiel pour faire avancer les choses, mais son application dans la pratique joue également un rôle déterminant. C'est pourquoi la Coopérative non seulement s'engage en faveur d'une recherche appliquée visant l'excellence à l'Université de Berne, à l'EPFZ, dans un partenariat avec la Fondation Dialogue Risque et nouvellement à l'Université de Fribourg, mais veille également à rendre le savoir accessible au plus grand nombre au moyen de projets concrets.

Événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

Perspectives

La Mobilière Suisse Société Coopérative est la propriétaire unique de Mobilière Suisse Holding SA. Ses actifs sont constitués pour l'essentiel de sa participation dans la Holding et de son prêt de 290 MCHF à Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

Comme indiqué dans le rapport de la Coopérative, en 2023 également, le dividende s'élève à 30,0 MCHF. Ce dividende sert notamment à garantir le financement des activités de positionnement. Dans le cadre de l'utilisation du bénéfice résultant du bilan 2023, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués 2024 d'affecter à nouveau 22,0 MCHF au Fonds d'excédents.

Le succès des activités du groupe d'assurance est une condition indispensable pour garantir la vitalité et l'évolution positive et durable de la Coopérative.

Informations complémentaires:

[Engagement sociétal](#)

Informations complémentaires:

[Vers la Coopérative ainsi que le contenu et l'état d'avancement des activités de positionnement](#)

Déléguées et délégués

État au 1^{er} janvier 2024

Région Ouest		
Canton de Berne	Walter Althaus, Aarwangen Thomas Baumann, Berne Bernhard Bischoff, Thoune Andreas Blank, Aarberg Beat Bräm, Anet Tasha Del Percio-Ziska, Berne Daniel Dünner, Moutier Barbara Hayoz, Berne Danielle Hess, Berne Pia Hirschi, Thoune Jörg Huggenberger, Rüti bei Riggisberg Thomas Hurni, Sutz Eva Jaisli, Berthoud Fritz Leuenberger, Herzogenbuchsee	Tobias Leuenberger, Lüscherz Anita Luginbühl, Krattigen Andreas Michel, Meiringen Hans Jörg Rüegsegger, Riggisberg Hans Schär, Schönried Markus Scheidegger, Gümliigen Pierre Schneider, St-Imier Andrea Strasser, Thoune Nicole von Graffenried, Berne Hans Rudolf von Känel, Oberwangen Bruno Wägli, Aarberg Andreas Wälti, Worb Andrea Wenger, Goldswil
Canton de Fribourg	Ulrike Aebersold, Morat Fernand Andrey, St-Sylvestre Michel Beaud, Pâquier-Montbarry Pierre-Yves Binz, Morlon	Mireille Galley, Ecuwillens Johanna Gapany, Bulle Marc von Bergen, Domdidier
Canton de Genève	Louise Kasser Genecand, Genève Fabienne Monbaron, Plan-les-Ouates	Olivier Sandoz, Bellevue Lucien Zanella, Confignon
Canton du Jura	Dorothee Krattinger, Les Bois	Nicole Mamie, Porrentruy
Canton de Neuchâtel	Alexandre Ciaramella, La Sagne Catherine Reichl, Neuchâtel	Henri Schaller, Colombier
Canton de Valais	Andreas Biner, Zermatt Gabriel Décaillet, Sion Grégoire Dussex, Ayent	Renato Kronig, Glis Laurent Multone, Monthey
Canton de Vaud	Christel Cavalli-Cavalli, Lausanne Arnaldo Fedrigo, Jouxten-Mézery Philippe Neri, St-Légier	Christian Rovero, Bettens Benjamin Zumstein, Nyon
Région Centre		
Canton d'Argovie	Daniel Appert, Geltwil Marco Emmenegger, Hettenschwil Thomas Erb, Bözen Thomas Forrer, Birrwil Stephan Gurini, Lenzburg Dieter Lämmli, Aarau René Leuenberger-Zöllner, Laufenburg	Tobias Maurer, Aarau Matthias Mühlheim, Rheinfelden Marco Negri, Zofingue Sonja Ramsauer, Dättwil Dorothee Schwarz, Oberrohrdorf Birgitta Setz, Zofingue
Cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville	Gabriel Barell, Binningen Katharina Barmettler-Sutter, Muttenz Christina Bertram, Oberwil Damaris Buchenhorner, Ramllinsburg	Christoph Buser, Füllinsdorf Thomas Friedlin, Therwil Tobias Lutz, Bottmingen Daniel Müller, Bâle
Canton de Glaris	Hans-Jörg Marti, Nidfurn	

Région Centre (suite)		
Canton de Lucerne	Adrian Affentranger, Sursee Alain Balthasar, Lucerne Daniel Gloor, Sursee Salome Kruppenacher, Lucerne	Anja Meyer, Emmen Stefan Muff, Kastanienbaum Peter Pfister, Gunzwil Matthias Tobler-Kaiser, Meggen
Cantons d'Obwald et de Nidwald	Madeleine Michel-Windlin, Sachseln	
Canton de Schwytz	Reto Keller, Trachslau Sibylle Ochsner, Galgenen	Bernadette Reichlin-Durrer, Küssnacht am Rigi
Canton de Soleure	Roger Borer, Erschwil Michael Brüderli, Feldbrunnen Reinhold Gustav Dörfliger, Egerkingen	Federica Linder, Subingen Beat Loosli, Starrkirch-Wil Marc Thommen, Hägendorf
Canton du Tessin	Monica Duca Widmer, Arosio Marco Huber, Lugano Daniele Lotti, Bellinzona	Elia Ponti, Novazzano Mattia Tonella, Manno
Canton d'Uri	Urs Janett, Altdorf	
Canton de Zoug	Peter Hegglin-Hürlimann, Edlibach	Christoph Müller, Baar
Région Est		
Cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures	Urs Koch, Appenzell	Katrin Nägeli, Appenzell
Canton des Grisons	Yvonne Brigger-Vogel, Zizers Christian Cavegn, Jenins	Marco Engel, Coire Marc E. Wieser, Zuoz
Canton de St-Gall	Dominique Bättscher, Zuzwil Peter Bruhin, Niederwil Paul Edelmann, Rorschacherberg Urs Gantenbein, Wildhaus Christoph Gautschi, St. Margrethen Otto Hofstetter, Uznach	Daniel Steiger, Rebstein Steffen Tolle, St-Gall Patrizia Wachter Tanner, Sargans Martin Zuber, Lütisburg Station Josef Zweifel, Mörschwil
Canton de Schaffhouse	Barbara Buchser, Beringen	
Canton de Thurgovie	Monika Brunner, Wallenwil Max Gimmel, Arbon Raphael Herzog, Müllheim	Christian Jäger-Huber, Hüttwilen Peter Schütz, Wigoltingen Suzanne Thür Brechbühl, Weinfelden
Canton de Zurich	Dorothee Auwärter, Rikon im Tösstal Matthias Baumberger, Winterthour Didier Brägger, Illnau Elisabeth Brand, Dübendorf Daniel Broglie, Eglisau Peter Brunner, Hombrechtikon Valérie de Montmollin, Zurich Andreas Dürst, Seegräben Roland Erb, Kloten Märk Fankhauser, Oberrieden Vito Fortunato, Zurich Eric Goessler, Uitikon Waldegg	Martin Haab, Mettmenstetten Celine Hartmann-Aecherli, Watt Michael G. Imholz, Zurich Konrad Kaufmann, Dietikon Stefan Krebs, Pfäffikon Patrick Kyburz, Dielsdorf Peter Neufeld, Kilchberg Manuel Rickenbach, Zurich René Schneider, Meilen Donato Trivisano, Winterthour Bruno Walliser, Volketswil
Principauté de Liechtenstein	Violanda Lanter, Ruggell	

Conseil d'administration

État au 1^{er} janvier 2024

		Membre depuis	Fin du mandat
Présidents d'honneur	Otto Saxer docteur en droit, avocat, Berne		
	Urs Berger Therwil		
Président	Stefan Mäder doctorat en économie publique, Zurich	2013	2026
Vice-présidente	Irene Kaufmann docteure en économie publique, Zurich	2013	2026
Membres	Beat Brechbühl docteur en droit, LL. M., copropriétaire et Managing Partner de Kellerhals Carrard, Wabern	2018	2024
	Aymo Brunetti docteur ès sciences économiques et sociales, professeur au sein du Département d'économie de l'Université de Berne, Bienne-Benken	2020	2026
	Thierry Carrel professeur en médecine et docteur honoris causa, professeur en chirurgie cardiaque à l'Université de Zurich, Vitznau	2014	2025
	Bruno Dallo docteur en droit, avocat, Riehen	2014	2025
	Gina Domanig Managing Partner d'Emerald Technology Ventures, Uetikon am See	2013	2026
	Erica Dubach Spiegler docteure ès sciences EPFZ, propriétaire de Dubach Digital Strategy, Zurich	2022	2025
	Roland Egli licencié ès sciences économiques, HES St-Gall, Lachen	2023	2026
	Gabriele Eick propriétaire de Executive Communications, société spécialisée dans la communication d'entreprise synchronisée et le marketing, Francfort-sur-le-Main	2018	2024
	Michela Ferrari-Testa licenciée en droit, avocate et notaire, Tesserete	2019	2025
	Elgar Fleisch docteur ès sciences économiques et sociales, professeur de gestion de l'information et de technologie à l'Université de St-Gall et à l'EPFZ, St-Gall	2003	2025
Cristina Gaggini membre de la direction et directrice romande d'economiesuisse, Lausanne	2022	2025	

		Membre depuis	Fin du mandat
Membres (suite)	Heinz Herren président du conseil d'administration et CEO de hc herren-consulting GmbH, Bolligen	2017	2026
	Carole Hubscher présidente du conseil d'administration de Caran d'Ache SA, Thônex	2016	2025
	Paul Philipp Hug actionnaire majoritaire et membre du conseil d'administration de Hug Gruppe AG Lucerne, Meggen	2021	2024
	Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch avocate, MBA INSEAD, Hinterkappelen	2023	2026
	Yvonne Lang Ketterer licenciée en économie publique, Wädenswil	2017	2026
	Tobias Pfeiffer économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé, Reinach	2015	2026
	Barbara Rigassi docteure ès sciences économiques, HES St-Gall, présidente du conseil d'administration de BHP – Brugger und Partner AG, Muri bei Bern	2008	2025
	Laura Sadis licenciée ès sciences économiques, experte fiscale avec diplôme fédéral, Lugano	2016	2025
	Rolf G. Schmid licencié ès sciences économiques, HES St-Gall, et administrateur professionnel, Lenzburg	2017	2026
	Carole Seppey licenciée en droit, avocate, Vex	2019	2025
	Jürg Stöckli entrepreneur et administrateur indépendant, Lanzenhäusern	2018	2024
	Nicola Thibaudeau CEO et administratrice déléguée de MPS Micro Precision Systems SA, Neuchâtel	2014	2026
Anja Wyden Guelpa entrepreneure, chargée de cours, Genève	2020	2026	

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse, à l'exception de Gabriele Eick, qui est de nationalité allemande. Gina Domanig possède en sus la double nationalité américaine et française, Elgar Fleisch la nationalité autrichienne, et Nicola Thibaudeau la nationalité canadienne.

		Depuis	Jusqu'à
Secrétaire du Conseil d'administration	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
Organe de révision	KPMG SA, Zurich	2010	2023
Réviseur responsable	Oliver Windhör, Zurich	2017	

Compte de profits et pertes

en milliers de CHF	Annexe	2023	2022
Produit des participations		30 000	30 000
Produit du prêt		4 350	2 175
Autres produits financiers	1	471	200
Produits		34 821	32 375
Frais d'administration	2	-4 687	-4 374
Autres charges financières	3	-0	-69
Charges		-4 687	-4 443
Résultat avant impôts		30 134	27 931
Impôts directs		-275	-271
Bénéfice annuel		29 859	27 660

Bilan au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2023	2022
Actifs			
Liquidités		11 603	11 182
Créances sur des participations	4	22 697	15 729
Autres créances à court terme		552	1 104
Comptes de régularisation actifs		50	38
Actifs circulants		34 901	28 052
Placements financiers	5	290 000	290 000
Participation	6	758 000	758 000
Immobilisations corporelles	7	1 256	1 281
Actifs immobilisés		1 049 256	1 049 281
Total actifs		1 084 157	1 077 333
Passifs			
Engagements envers des participations	8	1 284	833
Fonds de donations		561	141
Autres engagements à court terme		1 213	627
Comptes de régularisation passifs		280	332
Fonds étrangers à court terme		3 339	1 932
Fonds d'excédents	9	117 839	114 680
Fonds étrangers à long terme		117 839	114 680
Capitaux étrangers		121 177	116 612
Réserves légales issues du bénéfice		400 000	400 000
Réserves facultatives issues du bénéfice		473 000	473 000
Bénéfice au bilan		89 980	87 721
– Report de bénéfice		60 121	60 061
– Bénéfice annuel		29 859	27 660
Fonds propres		962 980	960 721
Total passifs		1 084 157	1 077 333

Tableau de financement

en milliers de CHF	2023	2022
Bénéfice	29 859	27 660
Revalorisations (-) / Amortissements (+): immobilisations corporelles	715	603
Augmentation / Diminution: créances sur des participations	-6 968	-2 155
autres créances à court terme	552	-779
comptes de régularisation actifs	-12	154
Fonds d'excédents	-18 841	-20 333
engagements envers des participations	452	-669
Fonds de donations	-1 580	-2 081
autres engagements à court terme	586	522
comptes de régularisation passifs	-51	226
Attribution aux caisses de pension	-3 000	-3 000
Attribution à la Fondation du Jubilé	-600	-600
Flux financiers relatifs à l'exploitation	1 112	-452
Achat (-) / Vente (+): immobilisations corporelles	-690	-591
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	-690	-591
Flux financiers relatifs aux activités de financement	0	0
Variation des liquidités	422	-1 043
Total liquidités exercice précédent	11 182	12 225
Variation des liquidités	422	-1 043
Total liquidités exercice sous revue	11 603	11 182

Annexe aux comptes annuels

La présentation des comptes est adaptée aux particularités de l'entreprise, dans le respect du contenu minimal prévu par la loi (art. 958c, al. 3, CO).

Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Indications complémentaires conformément au droit des obligations

La Mobilière Suisse Société Coopérative établit un tableau des flux de trésorerie (art. 961, al. 2, CO).

Principes d'évaluation

Immobilisations corporelles: les immobilisations corporelles se composent de tableaux, d'objets d'art et d'installations publicitaires. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur cinq ans (tableaux et objets d'art) ou quatre ans (installations publicitaires), sur la base de leur coût d'acquisition.

Transfert de l'obligation d'établir des comptes consolidés

La Mobilière Suisse Société Coopérative, ainsi que l'y autorise l'art. 963, al. 4, CO, transfère l'établissement de ses comptes consolidés à Mobilière Suisse Holding SA, laquelle réunit toutes les participations du Groupe sous une direction unique.

Participations

	Quote-part de participation et pourcentage de vote en %		Capital-actions en milliers de CHF	
	2023	2022	2023	2022
Participation directe				
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	100,00	100,00	200 000	200 000
Participations significatives indirectes				
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100,00	100,00	148 000	148 000
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100,00	100,00	25 000	25 000
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100,00	100,00	3 000	3 000
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100,00	100,00	1 000	1 000
SC, SwissCaution SA, Nyon	100,00	100,00	3 000	3 000
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich ¹	29,34	29,34	2 452	2 452
Ringier SA, Zofingue	25,00	25,00	300	300

¹ Le pourcentage des droits de vote au 31.12.2023 est de 25,00%.

Engagements conditionnels

La société fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mobilière et répond solidairement de ses engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La Coopérative n'emploie pas de personnel. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à Mobilière Suisse Holding SA.

Explications relatives au compte de profits et pertes

1 Autres produits financiers

Les autres produits financiers de 471 kCHF (2022: 200 kCHF) comptabilisés en 2023 résultent des produits d'intérêts sur les comptes courants bancaires, de la rémunération des comptes courants envers les participations ainsi que des gains de change réalisés.

2 Frais d'administration

en milliers de CHF	2023	2022
Frais d'administration	-4 687	-4 374
Dont amortissements d'immobilisations corporelles	-715	-603
Dont prestations de révision	-17	-17

La Coopérative n'emploie pas de personnel. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à Mobilière Suisse Holding SA. Les frais d'administration n'incluent donc pas de charges de personnel.

3 Autres charges financières

Les autres charges financières de 69 kCHF comptabilisées en 2022 résultent des taux d'intérêt négatifs appliqués par les banques et des pertes de change réalisées.

Explications concernant le bilan

4 Créances sur des participations

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	22 600	15 572
SC, SwissCaution SA (participation indirecte)	0	9
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (participation indirecte)	97	147
Total créances sur des participations	22 697	15 729

5 Placements financiers

Les placements financiers se composent du prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

6 Participation

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	758 000	758 000

Concernant les participations indirectes, nous renvoyons au tableau des participations.

7 Immobilisations corporelles

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs d'acquisition	8 544	7 879
Corrections de valeur cumulées	-7 288	-6 598
Valeur comptable nette	1 256	1 281

8 Engagements envers des participations

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	1 142	831
Flatfox SA (participation indirecte)	0	2
SC, SwissCaution SA (participation indirecte)	142	0
Total engagements envers des participations	1 284	833

9 Fonds d'excédents

en milliers de CHF	Recherche fonda- mentale	Prévention et nature	Habiter et vivre ensemble	Culture/ commu- nication, transfert et mise en œuvre	Projets climatiques	Divers ¹	Versements uniques ²	Non affectés à un thème particulier	Total
État au 01.01.2022	6 783	17 697	2 560	14 719	4 500	255	125	66 373	113 013
Constitution de réserves	150	4 610	1 806	10 056	1 697	0	0	-18 319	0
Attribution	0	0	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-2 220	-3 702	-2 126	-10 389	-1 697	-75	-125	0	-20 333
État au 31.12.2022	4 713	18 605	2 240	14 386	4 500	180	0	70 055	114 680
Constitution de réserves	6 738	2 450	1 769	10 269	3 301	0	0	-24 528	0
Attribution	0	0	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-2 251	-2 873	-1 859	-9 982	-1 801	-75	0	0	-18 841
État au 31.12.2023	9 200	18 183	2 150	14 674	6 000	105	0	67 526	117 839³

¹ idée coopérative société cooperative, couverture des prêts Covid-19 aux sports de salle terminée, avec maintien toutefois des garanties accordées

² Camp fédéral 2021, reporté à l'année 2022

³ Sur les 117 839 kCHF, il est prévu de verser environ 25 646 kCHF en 2024.

Utilisation du bénéfice

en milliers de CHF	31.12.2023	31.12.2022
Bénéfice annuel	29 859	27 660
Report de bénéfice	60 121	60 061
Bénéfice au bilan	89 980	87 721

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués du 17 mai 2024 d'utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:

Attributions

Fonds d'excédents	22 000	22 000
Caisses de pension	3 000	3 000
Fonds de donations	2 000	2 000
Fondation du Jubilé	600	600
Total attributions	27 600	27 600
Report à compte nouveau	62 380	60 121

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Mobilière Suisse Société Coopérative (la société), comprenant le compte de profits et pertes pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le bilan et le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les [comptes annuels](#) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Oliver Windhör
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Thomas Schwarz
Expert-réviser agréé

Zurich, le 26 mars 2024